

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 83 du 3 février 1942

n° 83

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

3 février 1942

Numéro JO

n° 543 du 28/02/1942

Date du numéro

28 février 1942

### TEXTE INTÉGRAL

Le brigadier Maurer, actuellement à la disposition de l'Administration civile, est remis à la disposition du général commandant supérieur. M. Raymond est engagé à titre d'essai, au salaire journalier de 45 francs et mis à la disposition du commandant de cercle de Djibouti (Ravitaillement général).